

Leçon 4 : les droits et devoirs des enfants.

Exercice 1 : La Convention Internationale des droits de l'enfant.

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), ou Convention relative aux droits de l'enfant, est un traité international adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le **20 novembre 1989**.



Ratifiée par **197 États**, la CIDE est **le traité relatif aux droits humains le plus largement adopté** de l'histoire. Aujourd'hui, seuls les États-Unis manquent à l'appel.

Les 54 articles de la Convention énoncent que chaque enfant a :

- le droit d'avoir un nom, une nationalité, une identité
- le droit d'être soigné, protégé des maladies, d'avoir une alimentation suffisante et équilibrée
- le droit d'aller à l'école
- le droit d'être protégé de la violence, de la maltraitance et de toute forme d'abus et d'exploitation
- le droit d'être protégé contre toutes les formes de discrimination
- le droit de ne pas faire la guerre ni la subir
- le droit d'avoir un refuge, d'être secouru, et d'avoir des conditions de vie décentes
- le droit de jouer et d'avoir des loisirs
- le droit à la liberté d'information, d'expression et de participation
- le droit d'avoir une famille, d'être entouré et aimé

<https://www.unicef.fr/convention-droits-enfants/>

1) Parmi les propositions suivantes, raye celles qui sont fausses.

- a) Tous les pays du monde adhèrent à la CIDE.
- b) La CIDE est un traité international adopté par l'Assemblée générale de l'ONU.
- c) la CIDE cherche à protéger tous les enfants du monde.
- d) Les États-Unis ont signé la CIDE.
- e) La CIDE a été signée en 1989.

2) Dans le document de l'exercice 1, entoure en rouge les droits en rapport avec la famille et l'identité.

3) Dans le document de l'exercice 1, entoure en bleu ceux en rapport avec l'éducation et l'enseignement.

4) Dans le document de l'exercice 1, entoure en vert ceux en rapport avec la protection des enfants.

Exercice 2 : La protection des enfants en France.

Document 1 : Qu'est-ce que la protection de l'enfance ?

La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa sécurité, sa moralité et son éducation dans le respect de ses droits.

Elle comprend :

- des **actions de prévention** en faveur de l'enfant et de ses parents ;
- le **repérage et le traitement des situations de danger** ou de risque de danger pour l'enfant ;
- les **décisions administratives** (aide financière, aide éducative à domicile, contrat jeune majeur, accueil familial ou en établissement) **et judiciaires** (ordonnance de placement, etc.) prises pour sa protection.

Les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE), les services associatifs habilités et les tiers bénévoles mettent en œuvre la protection administrative de l'enfant. La Direction de la protection judiciaire de la jeunesse est en charge du volet judiciaire.

<https://www.vie-publique.fr/eclairage>

Document 2 : Affiche du gouvernement.

AGRESSIONS, HARCÈLEMENT OU VIOLENCES ?

Tu as besoin d'aide ?

VICTIME OU TÉMOIN, IL Y A TOUJOURS UN NUMÉRO POUR T'AIDER.

119
24h Appel Gratuit 7j/7
ALLIÉ ENFANCE EN DANGER
À LA MAISON

3018
SUR LES RÉSEAUX

3020
À L'ÉCOLE

N'hésite pas à en parler à un adulte ou à appeler ces numéros.
Au bout du fil, il y aura toujours une personne de confiance pour t'écouter, t'aider et te conseiller de façon anonyme, gratuite et confidentielle.

Questions.

5) **Surligne, dans le document 1, le passage qui explique les objectifs de la protection de l'enfance en France.**

6) **Quelles actions sont menées pour protéger les enfants ? Par qui sont menées ces actions ?**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

7) **Document 2 : A quoi correspondent les numéros présents sur l'affiche ?**

.....

.....

Exercice 3 : Des droits associés à des devoirs.

Relie chacun des droits ci-dessous au devoir qui lui correspond.

Les droits

- Aller à l'école
- Avoir une famille
- Droit à l'égalité
- Droit à une alimentation suffisante
- Etre protégé contre la violence
- S'exprimer librement
- Avoir des loisirs
- Avoir une nationalité

Les devoirs

- Respecter ses parents
- Ne pas être violent verbalement ni physiquement
- Ne pas mentir, ne pas rapporter de fausses informations.
- Faire ses devoirs
- Respecter les règles et mes camarades de jeu.
- Ne pas gaspiller la nourriture.
- Respecter les différences
- Respecter les lois du pays dans lequel je vis.

Résumé.

Les enfants ont des **droits** inscrits, depuis 1989, dans la **Convention Internationale des Droits de l'Enfant**. Ce texte a été rédigé dans le cadre de **l'ONU** et presque tous les pays du monde l'ont signé. Parmi ces droits, il y a des droits fondamentaux tels que le droit de s'exprimer, le droit à l'égalité et des **droits spécifiques aux enfants** tels que le droit à une famille, le droit de jouer, le droit à l'éducation, le droit d'être protégé contre la guerre. Les enfants ont également des **devoirs**, dont celui de respecter les autres.

Cependant, **les droits des enfants ne sont pas respectés partout de la même façon**. Ils sont globalement mieux respectés dans les pays développés. Des organismes internationaux, tels que **l'Unicef**, interviennent pour aider les pays à **faire respecter les droits des enfants**.

Droit : possibilité reconnue par une loi ou par un texte officiel de faire ou de ne pas faire quelque chose.

Devoir : Obligation de faire ou de ne pas faire quelque chose.